

Note explicative de synthèse

Objet : Approbation du CFU (compte financier unique) 2025 du budget annexe Jean Vilar

Pour l'exercice 2025, la collectivité présente un compte financier unique, le CFU.

Le CFU est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Il est à noter que sur le budget annexe de la ville, Cinéma Jean Vilar, il n'y a pas d'investissement.

La section fonctionnement se présente comme suit et dégage un résultat positif de en 2025 de

4 931.81€

Les dépenses de fonctionnement en Euros		Les recettes de fonctionnement en Euros	
Charges à caractère général - Chapitre 011	100 921	Vente de produits - Chapitre 70	99 758
Charges de personnel - Chapitre 012	468 464	Subvention communale	436 620
Autres charges	608	Autres participations et produits donts subventions divers organismes	36 800
		Autres recettes	1 747
TOTAL	569 993	TOTAL	574 925
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT			4 932

Le résultat cumulé en 2024 était de 59 135€. En 2024, le résultat étant de 4 932€, nous avons un résultat positif cumulé au 31/12/2025 de 64 066,54€ (arrondi à l'entier supérieur à **64 067** euros).

I – LES DEPENSES

Le compte financier unique fait ressortir la comparaison entre le budget primitif voté et la totalité des crédits employés. Les crédits employés comprennent les mandats et les rattachements. Les rattachements sont des engagements pris par l'espace cinéma Jean Vilar courant 2025 pour les lesquels les factures n'ont pas été reçues au 31/12/25. Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement est de 90.5%

DEPENSES	BP 2025	CFU 2025	CFU 2024	ECART/BP	ECART/CFU
Charges à caractère général - Chapitre 011	139 000	100 921	103 165	-38 079	-2 244
Charges de personnel - Chapitre 012	490 000	468 464	479 089	-21 536	-10 625
Autres charges - Chapitre 65-68	754	608	0	-146	608
TOTAL	629 754	569 993	582 254	-59 761	-12 261
				90,5%	

Le chapitre 011 correspondant aux charges à caractère général est réalisé à hauteur de 72.61%.

Les principaux postes de dépenses sont la location de films qui s'élève à 34 629€, les impressions pour 18 200€ et la TSA (taxe spéciale incluse dans le prix des places de spectacles cinématographiques) pour 11.5K€.

Les dépenses de personnel, correspondant au chapitre 012, sont réalisées à hauteur de 95.6%.

I – LES RECETTES

RECETTES	BP 2025	CFU 2025	CFU 2024	ECART/BP	ECART/CFU
Vente de produits - Chapitre 70	94 000	99 758	85 884	5 758	13 874
Dotations et participations - Chapitre 74	476 620	473 420	470 599	-3 200	2 821
Autres produits de gestion courantes - Chapitre 75	0	1 747	1 037	1 747	710
TOTAL	570 620	574 925	557 520	4 305	17 405
				0,75%	

Les ventes de places de cinéma (prestations de service – chapitre 70) augmentent de 6.1% par rapport aux prévisions et de 16.2% par rapport à 2024.

La subvention de la ville s'élève cette année à 436 619€.

Les autres recettes correspondent à l'avance de subvention versée par Europa ciné pour un montant de 9k€ (dont un rattrapage de 2024 de 5K€), ainsi que la subvention de 26.5K€ accordée par le Centre National du Cinéma (CNC).

Le résultat cumulé de 2025 s'établit à 64 067€ et représente 14.7% du montant de la subvention communale